

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

016-211602362-20190705-D_2019_7_2-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 11/07/2019 16440- MOUTHIERS-SUR-BOËME
tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthis-sur-boeme.fr

délibération :
D_2019_7_2

L'an deux mille dix neuf , le vendredi 05 juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 28 Juin 2019

Présents : 14

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 18

**Objet : Adhésion à l'agence
technique départementale de
la Charente**

Pouvoirs :

Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Madame HITIER Marie-Christine a donné pouvoir à Monsieur BORRÉDON Richard
Madame RELET Graziella a donné pouvoir à Monsieur RABSKI Jean
Madame BERTIN Nathalie a donné pouvoir à Monsieur NOËL Frédéric

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Agence Technique de la Charente (ATD16) depuis 2014. Cette agence est chargée d'apporter aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique, proposée jusqu'au 31 Décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Il est proposé, dans le cadre de la révision des barèmes tarifaires, de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- « Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels » [finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :
 - l'accès à la centrale d'achat de logiciels
 - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
 - la formation aux logiciels
 - la télémaintenance
 - la participation aux clubs utilisateurs
 - l'envoi de documentations et de listes de diffusion
- « Appui à la signature électronique », incluant notamment :
 - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques
 - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats

AR PREFECTURE

016-211602362-20190705-D_2019_7_2-DE
Reçu le 11/07/2019

- « Module métier de cartographie numérique de gestion des cimetières », incluant notamment :
- l'assistance des utilisateurs à l'exploitation du SIG
 - la formation aux logiciels
 - la télémaintenance
 - la participation aux clubs utilisateurs
 - l'envoi de documentations et de listes de diffusion

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. ».

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du Conseil Général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale.

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale.

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée Générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16.

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 ;
- **PRECISE** que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines ;
- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 05/07/2019, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le **1.1 JUL. 2019**

Le Maire,

Michel CARTIERET.

